



Interdiction d'opérations limitée aux dirigeants de Cerro de Pasco et nomination d'un nouveau chef de la direction financière

MONTRÉAL, QUÉBEC, CANADA — (Le 29 avril 2022) Ressources Cerro de Pasco Inc. (CSE:CDPR) (Frankfurt: N8HP) («CDPR» ou la «Société») annonce avoir fait une demande à l'Autorité des marchés financiers (Québec) (l'«AMF»), à titre d'autorité principale de la Société, et s'attend à obtenir une ordonnance d'interdiction d'opérations limitée aux dirigeants (l'«ordonnance») le 2 mai 2022, aux termes de l'*Instruction générale 12-203 relative à l'interdiction d'opérations limitée aux dirigeants* (l'«IG 12-203»). En vertu de l'ordonnance, le chef de la direction, le chef des finances et les administrateurs de la Société ne peuvent négocier de titres de la Société jusqu'à ce que la Société dépose ses états financiers consolidés audités, son rapport de gestion ainsi que les attestations du chef de la direction et du chef des finances, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 (les «Documents Requis»), qui devaient être déposés le 30 avril 2022.

L'ordonnance n'affectera pas la capacité des actionnaires à négocier leurs titres. La Société prévoit déposer les Documents Requis dès qu'ils seront disponibles, mais dans tous les cas au plus tard le 27 mai 2022. Le conseil d'administration et la direction de la Société confirment qu'ils travaillent avec diligence pour déposer les Documents Requis et confirment que depuis le communiqué de presse de la Société daté du 27 avril 2022: (i) il n'y a eu aucun changement important dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'il soit important pour un investisseur; (ii) il n'y a pas eu de manquement de la Société à ses déclarations concernant le respect des lignes directrices sur l'information de remplacement en vertu de l'IG 12-203; (iii) et il n'y a aucune information importante sur les affaires de la Société qui n'a pas été rendue publique. Jusqu'à ce que les Documents Requis aient été déposés et que l'ordonnance soit levée, la Société a l'intention de continuer à satisfaire aux dispositions des lignes directrices sur l'information de remplacement en vertu de l'IG 12-203 en publiant des rapports sur la situation sous la forme de communiqués de presse supplémentaires à toutes les deux semaines.

Motifs du manquement prévu et plans pour corriger le manquement

En raison de l'acquisition des actions de Trevali Peru complété en décembre 2021, la Société doit consolider les états financiers de Trevali Peru dans ses propres états financiers audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021. Bien que les auditeurs de Trevali Peru aient entrepris l'audit des états financiers de Trevali Peru pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021, ils n'ont pas été en mesure de compléter leur travail et de remettre leur rapport sur les états financiers audités de Trevali Peru aux auditeurs de la Société pour que ceux-ci complètent l'audit des états financiers de la Société pour l'exercice

terminé le 31 décembre 2021.

CDPR a identifié et classé toute la documentation requise pour permettre à ses auditeurs de procéder à l'audit. Le comité d'audit de CDPR a demandé aux auditeurs de réviser la documentation en vue de d'émettre un rapport sur les états financiers et le rapport de gestion. Les auditeurs ont avisé CDPR de leur disponibilité pour effectuer l'audit et auditer les états financiers dès que possible.

Le chef des finances et le personnel des services financiers de CDPR travaillent en priorité à accélérer la préparation du dossier d'audit et à préparer un premier projet d'états financiers et de rapport de gestion pour la semaine du 25 avril 2022. Une fois ce travail complété et le rapport d'audit transmis aux auditeurs, les auditeurs finaliseront l'audit. Le comité d'audit de CDPR révisera les états financiers et le rapport de gestion et les soumettra au conseil d'administration de CDPR pour approbation.

Le conseil d'administration de CDPR les approuvera sous réserve de corrections ou modifications proposées par les dirigeants et administrateurs de CDPR. CDPR déposera ensuite les documents annuels auprès des autorités en réglementation des valeurs mobilières.

Nomination de James Cardwell au poste de chef de la direction financière

CDPR a le plaisir d'annoncer la nomination de James Cardwell au poste de chef de la direction financière, à compter d'aujourd'hui. M. Cardwell a plus de 16 ans d'expérience en tant que chef de la direction financière et directeur de l'exploitation. M. Cardwell a été chef de la direction financière de plusieurs entités, y compris, mais sans s'y limiter, NanoVibronix, Inc. (NASDAQ: NAOV), une société d'appareils médicaux, de juin 2019 à octobre 2020; Esports Entertainment Group (NASDAQ: GMBL), une société d'esports et de jeux d'argent en ligne, de février 2020 à juin 2020; Stemtech Corporation (OTC:GNTW), une société de suppléments nutritionnels, depuis mai 2020; Ehave, Inc. (EHVVF), une société de plateforme de données de santé depuis octobre 2020; Artemis Acquisition Corporation, une SAVS du secteur de la santé de juin 2021 à décembre 2021; NewGioco Group Inc., une société de technologies de jeu, d'août 2018 à décembre 2018; et VerifyMe Inc., une société qui fournit des solutions complètes de protection de la marque et d'engagement client, de janvier 2018 à mai 2018. M. Cardwell a commencé sa carrière d'expert-comptable chez Arthur Andersen & Co. (St. Louis) et a travaillé comme comptable fiscal de 1981 à 1985, avec des clients tels que General Dynamics, Anheuser-Bush, May Department Stores et autres. M. Cardwell possède une vaste expérience dans les domaines de la structure d'entreprise, des rapports financiers et de la modélisation, des fusions et acquisitions, de la qualité des bénéfices et de l'analyse commerciale, des rapports à la SEC, de la fiscalité et de la conformité. Il est actuellement administrateur de John Street United Methodist Church et de John Street Trust Fund Society. Il est également trésorier et directeur du Southold Historical Museum.

Steven Zadka, président exécutif du conseil d'administration, a déclaré: «Je suis très heureux d'accueillir James dans l'équipe du CDPR. Il apporte une vaste expérience des marchés financiers et des marchés de capitaux à son nouveau rôle, qui répondra aux besoins des entreprises alors qu'elle continue de se développer en une plus grande entreprise.

Guy Goulet, chef de la direction et administrateur a déclaré: «Je tiens également à remercier Robert Boisjoli pour son partenariat au fil des ans, à travers de nombreux défis et triomphes. Son dévouement et sa perspective nous manqueront et je lui souhaite sincèrement la meilleure des chances.»

À propos de Cerro de Pasco Resources

Ressources Cerro de Pasco est une société de gestion des ressources, fondée en 2012 dans le but initial de développer la concession minière El Metalurgista comprenant des résidus et des stocks de minéraux extraits de la mine à ciel ouvert de Cerro de Pasco, dans le centre du Pérou. La force stratégique de la Société réside dans la grande expérience de notre équipe et dans notre connaissance des opportunités et des défis de Cerro de Pasco et dans ses environs. La Société est fondée sur des objectifs précis, afin d'engendrer une durabilité économique à long terme et des bénéfices pour la population locale, d'un point de vue économique, social et sanitaire. L'approche de l'entreprise à El Metalurgista implique le retraitement et l'assainissement environnemental des déchets miniers et la création de nombreuses opportunités dans une économie circulaire.

Énoncés prospectifs et exclusion de responsabilité

Certaines informations contenues dans le présent document peuvent constituer une « information prospective » ou des « énoncés prospectifs » au sens de la législation canadienne sur les valeurs mobilières. En général, les informations prospectives peuvent être identifiées par des mots comme « pro forma », « planifie », « s'attend », « peut », « devrait », « pourrait », « pourra », « budget », « prévu », « estime », « prévoit », « a l'intention », « anticipe », « croit », ou des variations de ces mots ou phrases, y compris les variations négatives, qui font référence à certaines mesures, certains événements ou certains résultats qui peuvent être prises, se produire ou être réalisés. De tels énoncés prospectifs, qui concernent notamment les activités et développement de la Société, des énoncés concernant l'échéancier, l'examen, l'achèvement et le dépôt des Documents Requis ainsi que la durée de l'ordonnance comportent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels soient considérablement différents de ceux qui sont exprimés ou qui sont implicites dans ces énoncés prospectifs ou ces informations prospectives. De tels facteurs comprennent, entre autres, les risques liés à l'exploration, à la mise en valeur et aux activités minières; l'incidence d'événements macroéconomiques ainsi que l'impact de la pandémie de COVID-19; et tout effet défavorable important sur les activités, les propriétés et les actifs de la Société. Rien ne garantit que ces énoncés se révéleront exacts, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux anticipés dans ces énoncés. Par conséquent, les lecteurs ne doivent pas se fier indûment aux énoncés prospectifs et aux informations prospectives. La Société ne mettra pas à jour les énoncés prospectifs ni les informations prospectives inclus aux présentes, à moins que les lois sur les valeurs mobilières applicables ne l'exigent.

Renseignements

Ressources Cerro de Pasco Inc.
Guy Goulet, chef de la direction
Tél. : 579-476-7000
Courriel : ggoulet@pascoresources.com